

Modalités d'inscriptions

Ecole Primaire« Tordo » pour septembre

Les inscriptions scolaires pour la rentrée à l'école primaire «Tordo» se feront uniquement sur rendez-vous, contact **par courrier électronique**
ecole.0061563S@ac-nice.fr ou ouherve.andrio@ac-nice.fr

Les documents indispensables sont les suivants (originaux et photocopies):

– **livret de famille** avec les parents et le ou les enfants

(en cas de situation familiale particulière, il faudra fournir un extrait de jugement ou garde d'enfant précisant la responsabilité parentale et le lieu de résidence de l'enfant),

– **le carnet de santé** (avec les vaccinations mises à jour) :

Les élèves nés depuis le 1er janvier 2018, doivent être vaccinés contre 11 maladies :

- la diphtérie,
- le tétanos,
- la poliomyélite,
- la coqueluche,
- les infections invasives a *Haemophilus influenzae* de type b,
- l'hépatite B,
- les infections à pneumocoque,
- les infections invasives à méningocoque de séro groupe C,
- la rougeole,
- les oreillons,
- la rubéole.

– **deux justificatifs de domicile,**

– **deux photographies d'identité de l'enfant,**

– **une enveloppe timbrée à l'adresse des parents** ou deux enveloppes si les parents sont séparés (1 à l'adresse de chaque parent),

– **un certificat de radiation** si l'enfant a déjà été scolarisé avec éventuellement son livret scolaire.


Pour tout élève ne relevant pas du secteur scolaire de la commune, une demande de dérogation devra être établie (école de secteur, école d'accueil, mairie); pour cela l'école de secteur fournira le formulaire de dérogation et une commission aura lieu en mai/juin.

Les parents devront se rendre obligatoirement dans l'école de secteur pour initier la demande.

Les rendez-vous seront pris à partir du 15 janvier 2024.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Le directeur,



Hervé ANDRIO